



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 février 2015

L'Autorité des marchés financiers met à en garde le public contre la société GET EASY

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités de la société GET EASY exercées sur le territoire français.

La société GET EASY (www.geteasygroup.com), dont le siège social serait situé à 20/F, AIA Tower, 251A-301, Av Comercial de Macau, Macao, propose aux investisseurs français, moyennant un revenu mensuel supposé garanti de 100% sur 12 mois, de financer son activité qui consiste notamment à mettre à disposition de ses clients des géolocalisateurs. Cette rémunération est présentée comme pouvant être augmentée par des bonus liés à un parrainage.

A la suite de nombreuses questions d'épargnants, l'AMF indique que GET EASY ne bénéficie d'aucune autorisation pour exercer une activité régulée par l'AMF sur le territoire français.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations de la société GET EASY et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

Aucun discours commercial ne doit vous faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé.

Pour vous assurer que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services d'investissement habilités (<https://www.regafi.fr>) ou la liste des intermédiaires autorisés

dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) ou conseiller en investissements participatifs (CIP) (<https://www.orias.fr/search>). Si la personne ne figure sur aucune de ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- 📄 Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)
- 📄 Site de l'ORIAS

Mots clés

MISE EN GARDE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02